

## Implications du printemps arabe sur la sécurité en Méditerranée

Abdenour Benantar

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/7710>

ISSN : 1773-0201

**Éditeur**

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2014

Pagination : 87-98

ISBN : 978-2-914-561-70-9

ISSN : 0395-9317

**Référence électronique**

Abdenour Benantar, « Implications du printemps arabe sur la sécurité en Méditerranée », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 89 | 2014, mis en ligne le 01 juin 2015, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/7710>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# Implications du printemps arabe sur la sécurité en Méditerranée

Abdenmour Benantar

---

## Introduction

- 1 La problématique de sécurité<sup>1</sup> en Méditerranée est notamment marquée par des stratégies européennes consistant à préférer la stabilité et la sécurité à la démocratie. Ces préférences ont trouvé dans la nature autoritaire des régimes arabes un terreau idéal, d'où une convergence d'intérêts (évacuation de la question démocratique) entre l'Europe<sup>2</sup>, mais aussi les États-Unis, d'une part, et les États autoritaires arabes de l'autre. En raison d'une tension persistante entre impératifs stratégiques et considérations éthiques, l'Europe et les États-Unis ont délaissé la promotion des valeurs démocratiques au profit de la sécurité en s'appuyant sur des régimes autoritaires. Ce faisant, ils ont pérennisé un *statu quo* que leurs politiques étaient censées modifier : les valeurs qu'ils étaient supposés promouvoir sont ainsi torpillées. Cette situation semblait d'autant plus figée que les menaces en Méditerranée relèvent de la *soft security* et sont appréhendées selon des prismes (migratoire, terroriste, islamiste) et que la thèse de l'exception arabe dominait, faute de mouvement de démocratisation arabe. L'idée d'une impossibilité de concevoir une démocratisation du monde arabe est devenue, pour l'Europe, une sorte d'obstacle *épistémologique*... Mais voilà que des événements soudains prennent tout le monde de court. Partant de la Tunisie, ils touchent par effet domino d'autres pays (Égypte, Libye, Yémen, Bahreïn et Syrie). Mais, en Libye et en Syrie, la révolte démocratique s'est militarisée, provoquant l'intervention étrangère en Libye, mais pas en Syrie où la guerre civile continue. Dans le premier pays, l'intervention fausse la dynamique du changement pacifique, alors que dans le second son absence renseigne sur le caractère sélectif de la « responsabilité de protéger ». En revanche, à Bahreïn, l'intervention avait un but tout autre : protéger le régime... Indépendamment de la nature de ces processus (révoltes endogènes pacifiques et révoltes hybrides endogènes-exogènes violentes aux trajectoires différenciées), et d'un *schisme* arabe (États transitionnels ultra-minoritaires *versus* États

autoritaires majoritaires), c'est incontestablement une mutation historique dans le monde arabe.

- 2 Ces processus politiques n'en sont qu'à leur début et il est difficile de prévoir leurs effets sur la sécurité en Méditerranée, mais on peut néanmoins suggérer une piste de réflexion en proposant deux scénarios. Le premier est celui du vacillement des processus de transition ; une panne des transitions ou un achoppement sur des questions politiques (place de la religion et de l'islamisme, problématique de justice transitionnelle, restauration de l'ancien régime – cas égyptien), économiques (crise aiguë déstabilisant la transition) ou sécuritaires (terrorisme, *État de milices* – cas libyen). Le second est celui de dynamiques transitionnelles évoluant vers l'établissement de régimes démocratiques. Le premier scénario constitue une sorte de retour à la case départ, celle de la prééminence de la stabilité/sécurité sur la démocratie, tandis que le second correspond à une révolution dans les affaires régionales mettant les pendules stratégiques en Méditerranée à l'heure démocratique.
- 3 Pour cerner cette problématique, on analysera d'abord le positionnement de l'Europe et ses préférences stratégiques structurelles : primauté des impératifs stratégiques – du court et moyen termes – sur les considérations démocratiques du long terme. Des préférences qui minent le rôle de promoteur de la démocratie que l'UE entend endosser. On analysera ensuite l'impact du printemps arabe sur la sécurité en Méditerranée selon deux scénarios, en essayant de cerner concrètement ses conséquences sur le modèle relationnel euro-méditerranéen. Dans le premier scénario, on proposera une typologie de la stabilité autoritaire qui détermine *in fine* la conduite de l'Europe vis-à-vis du voisinage, en tenant compte de la variable islamiste. Cela nous conduit à conclure à une tentation autoritaire, voire à un certain accommodement européen avec l'autoritarisme. Dans le second scénario, on se focalisera sur les implications du printemps arabe sur des enjeux régionaux (prolifération, migration...) de premier plan pour la sécurité en Méditerranée. Les révoltes arabes induiront, dans l'optique de ce scénario, une redéfinition des dispositifs régionaux de coopération offrant à l'Europe une opportunité pour refonder sa relation avec son voisinage, dans la perspective de l'élargissement de l'aire démocratique<sup>3</sup>, pour peu qu'elle dépasse son obstacle épistémologique et ses prismes.

## UE : impératifs sécuritaires *versus* considérations éthiques

- 4 La construction de l'UE se fonde sur une différenciation *insiders/outsiders*, une sorte de processus d'altérisation (*othering*) à travers lequel elle affirme son identité<sup>4</sup>, au moyen de l'exclusion de l'autre de l'espace réservé à soi. Le voisinage méditerranéen devient ainsi constitutif de ce processus identitaire de l'UE. Dans son objectif de promouvoir et d'exporter certaines valeurs, la « puissance normative »<sup>5</sup> européenne ne peut aller au-delà de cette différenciation. Elle est en effet freinée dans son *élan* par ce processus de construction identitaire et de différenciation dont les effets sont perceptibles en Méditerranée où l'UE transforme ses partenaires en autre. Ainsi, la relation euro-méditerranéenne peut être analysée en termes d'une dialectique de découplage/couplage. Le découplage régional (distanciation) prévalant entre l'UE et ses partenaires, à travers le continuum de sécurité, contraste avec le couplage (rapprochement) universel recherché au moyen de valeurs éthiques.

- 5 En fait, les aspirations éthiques sont torpillées par la primauté des paramètres stratégiques : primauté des impératifs de la stabilité, à court et moyen termes, sur les considérations démocratiques à long terme. L'existence de domaines de coopération étroite, de nature préventive (se prémunir contre les instabilités et les insécurités du voisinage) en particulier a influencé la conduite de l'UE. Celle-ci ajuste sa stratégie subjuguant *in fine* ses orientations normatives aux impératifs sécuritaires<sup>6</sup>. « Le dilemme entre la stabilité à court terme et l'amélioration de la démocratie dans le long terme » semble même faire craindre, sous l'effet du prisme islamiste, un aboutissement des réformes : « l'UE redoute que les efforts économiques et sociaux menant à un système démocratique » ne favorisent les partis islamistes qui « pourraient radicaliser leur politique étrangère ou déstabiliser, par effet de domino, la région tout entière »<sup>7</sup>. Ce dilemme a vidé de son contenu la conditionnalité censée fonder la Politique européenne de voisinage (PEV). Celle-ci vise à « subordonner » l'offre européenne « aux progrès réalisés [...] en matière de réforme politique et économique [...] ». En l'absence de progrès, aucune nouvelle perspective ne sera offerte »<sup>8</sup>. Cette conditionnalité démocratique, qui avait suscité quelques appréhensions sur la rive sud, est neutralisée par la prééminence des impératifs sécuritaires. D'ailleurs, les premiers pays ayant adhéré à la PEV et signé des plans d'action sont parmi les plus autoritaires de la région... On continue donc à privilégier la stabilité à la démocratie (la politique américaine se heurte aussi à la même problématique structurelle), d'où l'absence de toute application de la conditionnalité aux pays méditerranéens<sup>9</sup>. C'est donc une conditionnalité biaisée qui marque le cadre euro-méditerranéen et ce en raison de la crainte européenne de voir les externalités de sécurité actuelles s'accroître. Les politiques de l'UE n'ont pas eu d'incidences sur la situation politique dans ces pays. Ceux ayant adhéré à la PEV sont loin de satisfaire le cahier des charges des plans d'action qu'ils ont signés<sup>10</sup>. Aussi, la promotion de la démocratie est marginalisée sous l'effet de l'exigence sécuritaire (lutte contre le terrorisme et la migration). Le processus de sécurisation (*securitization*) de la migration en Europe<sup>11</sup> s'est amplifié, au point où tout est conditionné par ce prisme, y compris l'attitude à l'égard du printemps arabe.
- 6 En effet, le prisme migratoire est tel qu'« au lieu de se réjouir de voir tomber des dictatures », l'Europe « s'inquiète des migrants qui pourraient venir s'échouer sur ses côtes »<sup>12</sup>. D'où son incapacité à penser les révoltes démocratiques arabes ; elle continue à les regarder presque exclusivement sous l'angle traditionnel du risque migratoire... Après avoir agi sur le contenu des législations maghrébines, l'UE entend instaurer un dialogue – déjà amorcé avec certains pays – sur la migration, la mobilité et la sécurité (on constate ici la même connexion discursive) devant déboucher sur des accords bilatéraux. Et ce en vue de renforcer notamment les capacités de gestion des migrants des pays du Sud. Cela confirme une sécurisation du printemps arabe, appréhendé sous le prisme migratoire<sup>13</sup>. Le fait que l'UE soit prise de court par le printemps arabe renseigne sur l'absence de perspective méditerranéenne en Europe et sur un caractère flottant de l'objet Méditerranée dans ses conceptions.

## Stabilité/sécurité autoritaire *versus* stabilité/sécurité démocratique

- 7 Les différents modèles de démocratisation, post-guerre froide, des États autoritaires révèlent l'existence d'une influence de la relation avec l'Occident et un impact

différencié de l'environnement international selon les régions. Deux éléments majeurs sont à retenir quant au rôle des pays occidentaux : le levier de pressions (vulnérabilité des gouvernements autoritaires aux pressions extérieures, conditionnalité politique multilatérale, programme d'assistance démocratique, sanctions, pressions diplomatiques ou militaires, activités de réseaux transnationaux de droits de l'homme, interventions militaires...) et le lien avec l'Occident. Plus ces deux éléments ont des degrés élevés, plus l'influence occidentale sur la démocratisation de ces régimes est grande. L'impact de ces deux éléments dépend aussi de la pression intérieure : la revendication locale de la démocratie. Mais tout cela peut être limité si des intérêts occidentaux sont en jeu. En effet, les régimes autoritaires sont moins vulnérables aux pressions extérieures, en faveur de la démocratie, « dans les pays où les gouvernements occidentaux ont d'importants intérêts économiques et de sécurité en jeu, comme c'est le cas au Moyen-Orient et en Asie orientale ». Le voisinage immédiat (les Caraïbes pour les États-Unis, la Méditerranée pour l'Europe) peut limiter toute tendance à des pressions en faveur de la démocratie par peur de flux de réfugiés ou de migrants<sup>14</sup>.

- 8 Il existe à l'évidence un pari sur la stabilité autoritaire. Un pari qui a gagné aussi des sphères académiques. Gregory Gause rappelle avoir affirmé, dans un précédent article, que les États-Unis ne devraient pas encourager la démocratie dans le monde arabe car les régimes autoritaires arabes alliés de l'Amérique représentaient un pari stable pour l'avenir. Mais il reconnaît qu'il s'est trompé. Dans l'article en question (2005), il écrit que le problème avec la promotion de la démocratie dans le monde arabe réside dans le fait que les États-Unis verront d'un mauvais œil les gouvernements qui en seront issus. En supposant que les gouvernements démocratiques arabes représenteront mieux les opinions de leurs peuples que les régimes actuels, la démocratisation du monde arabe donnera lieu à des politiques anti-américaines, d'autant plus que l'attitude des populations arabes à l'égard des États-Unis est déterminée par les politiques de ces derniers envers la région<sup>15</sup>.
- 9 La logique de la stabilité *versus* démocratie structure les politiques des acteurs euro-atlantistes. Mais il s'agit d'une instabilité stable : une certaine instabilité tolérée – par les acteurs majeurs – à condition qu'elle ne déborde pas et qu'elle n'affecte pas la stabilité du Nord. On pourrait aussi dire, par un jeu de mots inversé, une stabilité instable. À partir du moment où la stabilité instable / instabilité stable ne peut être que l'œuvre de régimes autoritaires, qui intériorisent d'une manière ou d'une autre des perceptions et des préoccupations européennes (et américaines), leur soutien s'avère nécessaire, d'où l'appui européen et américain à des régimes arabes autoritaires. Quant au discours éthique, il intervient soit pour se donner bonne conscience, soit pour faire pression sur des régimes afin d'infléchir leur position sur tel ou tel dossier<sup>16</sup>. Il existe à l'évidence un intérêt (de sécurisation) partagé, de part et d'autre de la Méditerranée. La sécurisation de l'islamisme, du terrorisme et de la migration s'est révélée être un terrain de convergence rêvé entre États démocratiques du Nord et États autoritaires du Sud, d'où une externalisation, des pratiques européennes, amputée de son volet démocratique, contribuant ainsi au renforcement des dispositifs autoritaires au Sud. Contrairement aux normes démocratiques européennes qui peinent à se transposer, les normes sécuritaires ont réussi à traverser la Méditerranée et fini par être intériorisées par les régimes en place. Mais en amorçant un processus endogène d'apprentissage démocratique, le printemps arabe substitue au schéma traditionnel (stabilité *versus* démocratie) un nouveau schéma : la stabilité/sécurité/démocratie pour tous.

- 10 En raison du choix sécuritaire européen, la conditionnalité démocratique, devant fonder la relation euro-méditerranéenne, ne peut être activée. Les accords d'association euro-méditerranéens et les plans d'actions de la PEV comportent une double conditionnalité : économique et politique. Mais la première est plus prononcée que la seconde. Les accords d'association, des instruments juridiques contraignants, contiennent une clause de suspension conférant à l'UE la prérogative de suspendre la coopération pour le non-respect des engagements quant aux principes démocratiques et de droits de l'homme. Mais l'UE n'a jamais invoqué cette clause. Hormis son caractère controversé, il est clair que le résultat de son usage est incertain : cela peut conduire les partenaires méditerranéens à s'éloigner de l'UE qui demande une coopération étroite, dictée par ses propres intérêts stratégiques. Ainsi, la conditionnalité politique est sacrifiée par l'UE sur l'autel d'objectifs sécuritaires. L'incertitude d'un processus de changement au Sud pèse sur les politiques de l'UE qui s'occupe de ce fait de la gestion des insécurités (terrorisme, migration, islamisme). En ce sens, les accords d'association et les plans d'action sont essentiellement conçus comme des instruments économique-sécuritaires pour faire face aux insécurités et aux instabilités évolutives dans le voisinage sud. Subséquemment, l'attention est portée, dans ces politiques européennes, au maintien de la stabilité autoritaire au détriment (de l'avènement) de la démocratie, d'où leur caractère conservateur (préservation du *statu quo*).
- 11 L'Europe est confrontée à un dilemme. D'une part, comment peut-on changer la situation en coopérant avec des régimes qui sont la principale source des problèmes ? D'autre part, comment peut-on démocratiser ces pays sans prendre le risque d'un changement brutal, un processus de démocratisation anarchique susceptible de conduire à une situation très instable ? Du coup, son approche envers les pays arabes méditerranéens se résume à la gestion des instabilités et des insécurités sans changement substantiel du *statu quo*. D'où l'accueil plus que réservé qu'elle a manifesté au printemps arabe.
- 12 Mais en l'absence d'expériences ou du moins de tests électoraux de nature démocratique dans le monde arabe, il n'était pas possible de vérifier l'hypothèse selon laquelle les politiques européennes – et américaines – ne soutiennent pas la pratique démocratique dans le monde arabe. Toutefois, on dispose désormais d'un véritable test qui dénote le malaise européen à l'égard de la démocratie dans le voisinage arabe : le renversement par les militaires égyptiens du premier président démocratiquement élu dans l'histoire du pays. C'est le prisme islamiste qui fait que l'Europe a une tentation autoritaire, évidemment en dehors de ses frontières, en préférant les militaires à un président (islamiste) démocratiquement élu<sup>17</sup>.
- 13 Les révoltes démocratiques arabes, pacifiques et endogènes, constituent pour l'Europe « une surprise stratégique tant elles bouleversent les présupposés sur la région ». Le fait que l'Europe se détourne de la société civile dans les pays arabes méditerranéens renseigne sur une préférence consistant à concevoir le développement régional uniquement en coopération avec des gouvernements non démocratiques. Aussi, ayant occulté les évolutions sociales et prêté trop d'attention à la thèse d'une menace islamiste, « l'UE et les États-Unis découvrent qu'une société civile [...] prend le risque de défier un régime [tunisien] considéré comme solide, dans la perspective d'instaurer, non pas un État islamique, mais un régime démocratique »<sup>18</sup>. En fait, l'Europe a opté non pas pour le choix démocratique mais pour celui de la gestion des instabilités. En

raison de ce choix de la stabilité autoritaire d'une part, et des prismes (notamment islamiste) de l'autre, ses politiques sont inscrites dans une logique centro-étatique, négligeant les acteurs non étatiques. Son éloignement des sociétés, pourtant travaillées en profondeur par des mutations échappant à cette logique, explique en grande partie la surprise qu'a constituée pour elle le printemps arabe.

- 14 En somme, l'Europe est tiraillée entre un discours normatif et des pratiques réalistes, d'où une contradiction dans le modèle relationnel euro-méditerranéen : *inputs* discursifs européens d'inspiration (néo)libérale et constructiviste (libre-échange, valeurs démocratiques, normes, règles) d'une part, et *outputs* pratiques européens d'inspiration réaliste (stabilité *versus* démocratie, préférences de la stabilité autoritaire à l'incertitude démocratique – y compris en contexte de transition, celui du printemps arabe) de l'autre.

## Scénario de vacillement des transitions : restauration de la stabilité autoritaire

- 15 Prise de court par la vague démocratique arabe, l'Europe, aux prises avec une crise économique et un populisme ascendant, ne semble pas disposée à la soutenir. Sa position envers la Libye contraste avec sa prudence – voire sa complicité – à l'égard de Bahreïn et de la Syrie, d'où des interrogations sur sa volonté à aider à la démocratisation dans son voisinage<sup>19</sup>. Avec les incertitudes du printemps arabe (instabilité politique en Tunisie et politico-sécuritaire en Libye, restauration de l'ancien régime en Égypte, poursuite de la guerre civile en Syrie), l'avenir de la démocratisation arabe semble incertain. Ces incertitudes – dont certaines sont pourtant inhérentes à tout processus transitionnel – font revivre les appréhensions européennes vis-à-vis de la question démocratique et par conséquent la tentation autoritaire : retour au schéma traditionnel consistant à soutenir des régimes autoritaires en échange de la sécurité/stabilité. Aussi, la stabilité autoritaire semble retrouver une légitimité. Toutefois, toutes les stabilités autoritaires ne se confondent pas. On peut distinguer deux modèles. Le premier est celui de la stabilité autoritaire bienveillante à l'égard de l'ordre établi et qui se met au diapason des intérêts et diktats de la stabilité hégémonique globale<sup>20</sup>. La Tunisie de Ben Ali et l'Égypte de Moubarak représentent ce modèle. Le second modèle est celui de la stabilité autoritaire révisionniste, qui cherche à modifier le *statu quo* ou du moins qui ne le reconnaît pas, contestant de ce fait les diktats de la stabilité hégémonique globale. Ce modèle est représenté par la Libye de Kadhafi et la Syrie d'Assad.
- 16 Toutefois, le cas de la Syrie est quelque peu problématique. Comme le souligne à juste titre Flynt Leverett, la plus importante réalisation de Hafez al-Assad est d'avoir transformé le système politique syrien en « véritable modèle de stabilité autoritaire »<sup>21</sup>. C'est le modèle de la stabilité autoritaire le plus avancé, étant le seul cas réussi – et très probablement le dernier – de transmission héréditaire du pouvoir (*tawrih al-sulta*) dans le monde arabe. Mais il arrive parfois qu'une stabilité autoritaire malveillante soit tolérée, ou en tout cas pas déstabilisée comme ce fut le cas de la Syrie, pourtant considérée par les puissances occidentales comme source de troubles notamment au Liban. La stabilité de la frontière syro-israélienne a joué en faveur du régime syrien lui conférant, d'une perspective occidentale (et israélienne), une certaine vertu stabilisatrice.

- 17 La conduite européenne vis-à-vis de ces modèles dépend de deux variables. La première est la variable islamiste. Les idées/positions préconçues quant à l'islamisme en général induisent un biais dans le raisonnement/positionnement des pays européens. Ce biais fait passer l'Europe de la conditionnalité démocratique, dans le contexte pré-printemps arabe, à la démocratie conditionnelle dans le contexte actuel. Cette dernière signifie que l'Europe soutient la revendication démocratique à condition que des forces indésirables n'arrivent pas au pouvoir par les urnes... On comprend donc son attitude à l'égard du processus de restauration de l'ancien régime (restauration autoritaire) en Égypte, premier coup de force contre la démocratie dans le contexte du printemps arabe. Une comparaison des attitudes européennes à l'égard des crises ukrainienne et égyptienne, bien que différentes, peut renseigner aussi sur le fait que les valeurs n'ont pas, dans la pratique, de validité universelle ; la perspective d'adhésion (à l'UE) est un facteur décisif (cas de l'Ukraine). Ce raisonnement/positionnement européen a deux conséquences sur le processus démocratique dans le monde arabe. D'abord, il déstabilise la conviction démocratique parmi les peuples de la région dont le choix n'est finalement pas aussi libre que cela. Ensuite, il prive les sociétés arabes d'une opportunité historique pour normaliser les partis islamistes ; en faire des partis parmi tant d'autres qui remportent les élections, gouvernent et perdent les élections, mettant ainsi fin au statut de victimes (forces privées d'exercer le pouvoir) dont ils bénéficient. La seconde variable est l'identification au sein même du modèle de la stabilité autoritaire respectueuse de l'ordre établi, d'une catégorie d'États où le changement, aussi pacifique soit-il, ne semble pas acceptable. D'une perspective européenne et américaine, le changement ne semble pas être tolérable partout dans l'espace de la stabilité autoritaire. Si les puissances occidentales ont fini par admettre, pratiquement à regret, le changement en Tunisie et en Égypte (avant le putsch), elles l'ont refusé à Bahreïn, d'où deux situations diamétralement opposées : en Libye on intervient pour protéger la population contre le régime, à Bahreïn on intervient pour protéger le régime contre la population<sup>22</sup>.

## Scénario de transitions réussies : le modèle relationnel euro-méditerranéen à l'épreuve de la démocratie

- 18 Des transitions réussies donnant lieu à une démocratisation de pays arabes induiront une ouverture sur les questions démocratiques jusque-là marginalisées, voire exclues de l'agenda euro-méditerranéen, pour les raisons déjà évoquées. Elles permettront d'inscrire la question démocratique dans cet agenda et de redéfinir les initiatives de sécurité régionale en Méditerranée<sup>23</sup>. Elles rendront aussi la conditionnalité prônée par l'UE caduque puisque la revendication démocratique est désormais endogène. Conditionner l'accès à l'acquis communautaire à des avancées en matière économique et démocratique, qui n'avait déjà pas de sens pour des pays pétroliers, n'aura pas non plus de sens pour des pays ayant entamé leur propre processus de démocratisation. Les dispositifs et les instruments de coopération (Processus de Barcelone, PEV...) sont donc à revoir pour se mettre au diapason des mutations notables que connaît la rive sud. Il faut souligner que le processus de démocratisation des pays arabes s'est amorcé de manière endogène ce qui lui confère une indépendance par rapport à toute tutelle

étrangère<sup>24</sup>. La militarisation de la révolte en Libye et l'intervention étrangère font du cas libyen – pour le moment – l'exception qui confirme la règle.

- 19 L'exigence démocratique, aux multiples dimensions, découlant du printemps arabe, et avec laquelle l'Europe devra composer, imposera une redéfinition des initiatives régionales de sécurité en Méditerranée en rupture avec des politiques et postulats euro-atlantistes qui trouvaient dans la nature autoritaire des régimes arabes le terreau idéal<sup>25</sup>. Voyons de plus près comment le printemps arabe, dans le cadre de ce scénario, affecte la sécurité en Méditerranée en se concentrant sur certaines questions de sécurité qui changent de dimension et d'orientation, voire de substance, si elles sont appréhendées d'une perspective démocratique. On se limitera à trois questions centrales : la migration, la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et le conflit arabo-israélien<sup>26</sup>.
- 20 En matière migratoire, ces révoltes vont remettre en cause la sous-traitance sécuritaire. Des gouvernements démocratiques arabes n'accepteront pas de lutter contre la migration en lieu et place de l'Europe. La sous-traitance impliquant les régimes autoritaires est destinée aussi à neutraliser toute pression européenne en faveur de la démocratie. Ils sont en quelque sorte volontiers disposés à le faire car cela relève de leur domaine de prédilection : la sécurité. Aussi, l'externalisation caractérisant les politiques européennes est pratiquée de façon sélective : l'UE a réussi à externaliser ses dispositifs répressifs (sécurisation et criminalisation de la migration) mais elle n'a pas réussi et/ou voulu externaliser ses dispositifs démocratiques (comme elle l'a fait avec les pays de l'Est, la perspective d'adhésion en est la principale raison)<sup>27</sup>.
- 21 L'Europe a transformé ses partenaires méditerranéens, notamment maghrébins, en gendarmes, à distance, de ses propres frontières, au moyen de la sous-traitance sécuritaire de la migration. Ce *deal* entre l'Europe et les régimes autoritaires sera donc remis en cause par les démocraties arabes. En substituant la sécurité nationale (de l'État) à celle du régime, dans le monde arabe, elles mettront fin à toute sorte de *deals* contractés en vue de la sécurité du régime. Ainsi, s'imposera une cogestion équilibrée de la migration, entre démocraties européennes et jeunes démocraties arabes, tenant compte des intérêts des unes et des autres. Toutefois, la conséquence la plus importante de ces révoltes sur la question migratoire concernera l'Europe même. Les régimes autoritaires arabes ne défendent pas leurs communautés installées en Europe contre les discriminations et le racisme<sup>28</sup>. Le schéma était donc tout autre : ce sont les pays européens qui se déclarent préoccupés par la situation des droits de l'homme, notamment des minorités (chrétiennes) dans ces pays. Quant aux régimes arabes méditerranéens, ils ont pris l'habitude de ne pas agir/réagir lorsque leurs ressortissants sont visés, voire menacés. Le régime étant le référent par excellence de la sécurité, pas de place donc pour les citoyens. Cependant la donne va changer : la situation des migrants, originaires des pays arabes, vivant en territoire européen sera une préoccupation des gouvernements démocratiques issus de ces révoltes. Ainsi, la montée de l'extrême droite et le durcissement des politiques de la droite traditionnelle en Europe deviendront aussi une préoccupation des jeunes démocraties arabes. Les Européens se préoccupent du radicalisme au Sud, les démocraties arabes vont désormais se préoccuper du radicalisme au Nord. Les relations seraient donc plus complexes si la montée des idées de l'extrême droite en Europe touche les hautes sphères de prise de décision dans des pays européens. Et à ce niveau on peut parler d'une révolution : une exigence éthique arabe en provenance de la rive sud, une zone

restée longtemps la cible/objet de l'exigence éthique européenne – sacrifiée dans les faits sur l'autel des impératifs stratégiques (nordiques).

- 22 En matière de prolifération, les révoltes arabes sont annonciatrices d'une révolution dans les affaires militaires régionales en la privant de l'argument démocratique longtemps utilisé contre les pays arabes : Israël est une démocratie. C'est un argument à haut risque, car il consiste à dire que si les autres pays de la région se démocratisent, ils pourront se doter de l'arme nucléaire ! Le paysage politique autoritaire arabe ne permettait pas d'apprécier sa dangerosité. Mais désormais le schéma est tout autre. Deux options sont possibles : soit on accepte une prolifération généralisée, c'est-à-dire que l'on accepte que les pays de la région, nouvellement démocratiques, qui désirent se doter de l'arme nucléaire, en disposent ; soit on transforme la région en une zone exempte d'ADM. La première option n'est évidemment pas désirable, et ni les puissances euro-atlantistes, ni les États arabes, ni Israël n'ont intérêt à ce que la région devienne un haut lieu de prolifération tous azimuts. Il ne reste donc que la seconde option qui est réellement stratégique car elle garantira à tous une sécurité non diminuée au moyen d'arrangements et de conventions pour la diminution et le contrôle des armements conventionnels, et d'éradication d'ADM. Forts de la légitimité démocratique, les nouveaux pouvoirs arabes n'accepteront pas une approche discrétionnaire en matière de sécurité régionale. La question de la création d'une zone exempte d'ADM garantissant une sécurité non diminuée à tous se posera avec acuité. D'ailleurs, la démocratisation de la région devrait induire une telle mutation quasi spontanément sous l'effet de la paix démocratique. Le paramètre démocratique sert ainsi à faire sortir la région du dilemme de la sécurité<sup>29</sup>.
- 23 S'agissant du conflit arabo-israélien, le printemps arabe met à rude épreuve la paix démocratique, mettant de ce fait les puissances occidentales face à leurs responsabilités historiques. En effet, l'apparition d'une exigence démocratique arabe exacerbera l'exigence éthique universelle concernant le règlement de ce conflit justement au nom de la liberté et de la démocratie. L'une des conséquences majeures des révoltes arabes, au plan régional, est bien la double normalisation : des États arabes deviennent des démocraties et Israël devient une démocratie parmi tant d'autres dans la région.

## Conclusion

- 24 Les démocraties arabes procéderont à une révision profonde des relations avec les puissances occidentales, pour la simple raison que la démocratisation substituera l'intérêt de l'État à celui du régime (autoritaire). Cette mutation compliquera évidemment le jeu de puissance et d'alliance traditionnel des démocraties nordiques en Méditerranée/Moyen-Orient. Il est donc temps de redéfinir les initiatives régionales de sécurité en Méditerranée selon deux principes directeurs : sécurité non diminuée et démocratie (et prospérité) pour tous. Deux principes qui reposent sur des valeurs (démocratie, État de droit...) réellement partagées, et non seulement déclarées en tant que telles. Telle est l'entreprise stratégique que devront mener à bien l'ensemble des acteurs en présence en Méditerranée dans la perspective de mettre la région sur la voie d'une communauté de sécurité. Il revient à l'Europe, en tant qu'espace démocratique et promoteur de la démocratie, de prouver la validité de la loi Doyle en Méditerranée : les démocraties ne se font pas la guerre. Évidemment, les démocraties ne renoncent pas à leurs droits ou à leurs territoires. La question des conflits non résolus reste donc

centrale. En définitive, le printemps arabe met les politiques euro-atlantistes à l'épreuve de l'exigence éthique et de la paix démocratique. Il implique, de ce fait, un double impératif : le changement de régime et le changement de politique euro-atlantiste. Le changement des régimes, démocratiquement, doit aller de pair avec celui des politiques européennes (et américaines) envers la région. Aussi, un *aggiornamento* des politiques occidentales est-il requis. Il est nécessaire pour que l'Europe puisse jouer le rôle qui lui sied dans l'édification régionale. C'est une opportunité historique pour faire le pari de la stabilité démocratique. La démocratie n'est-elle pas le vecteur de sécurité ?

## NOTES

1. Sur le concept de sécurité, voir Barry Buzan et Lene Hansen, *The Evolution of International Security Studies*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009. La sécurité est comprise ici dans sa dimension élargie, combinant les aspects *hard* et *soft* et les différents secteurs, y compris sociétal. Selon Ole Weaver, « la sécurité sociétale concerne des situations où les sociétés perçoivent la menace en termes d'identité » : « Societal Security : the Concept », dans Ole Weaver *et al.*, *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, Londres, Pinter Publishers, 1993, p. 23.
2. Le terme Europe renvoie, dans le présent article, à l'Union européenne, aux États membres de l'UE et aux politiques communautaires.
3. On renvoie ici à la théorie de la paix démocratique, d'inspiration kantienne, selon laquelle la nature du régime influence la conduite d'un État : un *état de guerre* continue à caractériser les relations entre les démocraties et les non-démocraties et entre celles-ci, en revanche, les démocraties ne se font pas la guerre. Cette corrélation s'est vérifiée empiriquement. Dario Battistella, « L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, n° 4, 2003, p. 578 ; Michael W. Doyle, « Kant, Liberal Legacies and Foreign Affairs », *Philosophy and Public Affairs*, vol. 12, n° 3, été 1983, p. 205-235. La seconde partie de cet article est publiée dans la même revue, la même année (vol. 12, n° 4, automne), p. 223-253 ; Bruce Russett, *Grasping the Democratic Peace : Principles For a Post-Cold War World*, Princeton, Princeton University Press, 1993.
4. Stephen Stetter, *EU Foreign and Interior Policies : Cross-Pillar Politics and the Social Construction of Sovereignty*, Londres, Routledge, 2007, p. 30-37.
5. L'UE « puissance normative » signifie, selon Ian Manners, qu'elle promeut des principes généralement admis, au sein du système de l'ONU, « comme étant universellement applicables » : paix, liberté, démocratie, droits de l'homme, État de droit, égalité, solidarité sociale, développement durable et bonne gouvernance. Ian Manners, « Normative Power Europe : a Contradiction in Terms ? », *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n° 2, 2002, p. 240.
6. Abdennour Benantar, « UE et Algérie : la puissance normative à l'épreuve des impératifs stratégiques », dans Abdennour Benantar (dir.), *Europe et Maghreb : proximité immédiate, distanciation stratégique*, Alger, CREAD, 2010, p. 323.
7. Thierry Balzacq, « La politique européenne de voisinage : un complexe de sécurité à géométrie variable », *Cultures & Conflits*, n° 66, été 2007, p. 55.
8. Commission européenne, « L'Europe élargie – Voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud », communication de la Commission au Conseil et au Parlement

européen, COM(2003) 104 final, Bruxelles, 11/03/2003 –([http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com03\\_104\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com03_104_fr.pdf)), p. 9 et 17.

9. Abdenour Benantar, « Politique européenne de voisinage et le Maghreb », dans Abdenour Benantar (dir.), *Europe et Maghreb...*, op. cit., p. 105.

10. Thierry Balzacq, « La politique européenne de voisinage... », art. cit., p. 54.

11. Sur la sécurisation de la migration en Europe, voir Didier Bigo, « L'immigration à la croisée des chemins sécuritaires », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n° 1, 1998, p. 25-56.

12. Luis Martinez, « Le printemps arabe, une surprise pour l'Europe », *Projet*, n° 322, 2011, p. 12.

13. Voir les deux communications de la Commission européenne : « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée » (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0200:FIN:fr:PDF>), 08/03/2011 et surtout « Un dialogue pour les migrations, la mobilité et la sécurité avec les pays du Sud de la Méditerranée » (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0292:FIN:FR:PDF>), 24/05/2011.

14. Steven Levitsky et Lucan A. Way, « International Linkage and Democratization », *Journal of Democracy*, vol. 16, n° 3, juillet 2005, p. 21, 24 et 29.

15. F. Gregory Gause III, « Why the Middle East Studies Missed the Arab Spring : the Myth of Authoritarian Stability », *Foreign Affairs*, vol. 90, n° 4, juillet-août 2011, p. 82 ; F. Gregory Gause III, « Can Democracy Stop Terrorism ? », *Foreign Affairs*, vol. 84, n° 5, septembre-octobre 2005, p. 71-72.

16. Les États-Unis invoquaient la question des droits de l'homme et les droits des minorités (coptes) chaque fois que l'attitude du régime de Moubarak était jugée non conforme à leurs intérêts, comme ce fut le cas lors de la controverse sur la tenue du sommet MENA au Caire (1996), en instrumentalisant l'aide économique et les droits de l'homme. Mohamed Sid Ahmed, *Paix... ou mirage ?*, 2<sup>e</sup> éd., Le Caire/Beyrouth, Dar al-Shuruq, 1996, p. 19-21 (en arabe).

17. Il y avait un autre test, celui du Hamas, qui avait remporté les élections palestiniennes même si son appréciation est quelque peu biaisée par les contradictions internes à ce mouvement (refus de la dynamique d'Oslo et participation aux élections qui en sont issues).

18. Luis Martinez, « Le printemps arabe, une surprise pour l'Europe », art. cit., p. 6.

19. *Ibid.*, p. 12.

20. On entend par stabilité hégémonique globale l'ordre établi, imposé et préservé, par les acteurs majeurs, sachant que l'hégémonie globale ne supporte pas une hégémonie régionale qui ne lui soit pas inféodée. À ne pas confondre avec la théorie de la stabilité hégémonique, en relations internationales, qui établit une corrélation entre puissance hégémonique et stabilité des régimes internationaux (corrélation invalidée par l'évolution du système international).

21. Flynt Leverett, *Inheriting Syria : Bashar's Trial by Fire*, Washington, Brookings Institution Press, 2005, p. 23.

22. Ce fut aussi le produit d'une négociation (intervention occidentale en Libye contre intervention des monarchies à Bahreïn) entre les puissances occidentales et leurs alliés arabes du Golfe, menés par l'Arabie Saoudite.

23. Certaines dimensions du dialogue méditerranéen de l'OTAN peuvent être activées : contrôle démocratique des forces armées, réforme de la défense...

24. Avec leur projet de remodelage du monde arabe, les États-Unis ont voulu, suite à l'invasion de l'Irak, supplanter les régimes autoritaires par des régimes démocratiques au service de leur politique, en vue d'atténuer la tension entre intérêts stratégiques et valeurs démocratiques. Il s'agissait donc d'un changement (conditionnel) de la nature des régimes arabes et non de leur fonction. Découlant d'un processus de démocratisation endogène, le printemps arabe apporte une réponse à ce problème de légitimité induisant une redéfinition de la relation avec les États-Unis.

25. Cette exigence éthique s'est exprimée lors des événements de la place Taksim à Istanbul : manifestations en Tunisie en guise de soutien à celles d'Istanbul. Certes, un certain anti-islamisme n'est pas à négliger, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de l'expression d'une exigence éthique née du printemps arabe.

26. On reprend ici des éléments développés dans Abdennour Benantar, « Révoltes démocratiques arabes : impact sur le(s) dialogue(s) de sécurité en Méditerranée », *X<sup>e</sup> séminaire international sur la sécurité et la défense en Méditerranée - forces armées et transition démocratique en Méditerranée*, Barcelone, CIDOB, 13 juin 2012, 7 p. – [http://www.sedmed.org/analisi\\_ssm/documents/semX/abdenour\\_benantar.pdf](http://www.sedmed.org/analisi_ssm/documents/semX/abdenour_benantar.pdf).

27. Abdennour Benantar, « Complexe de sécurité ouest-méditerranéen : externalisation et sécurisation de la migration », *L'Année du Maghreb*, IX, 2013, p. 71 et 73.

28. Il faut dire que les migrants issus de ces pays jouissent en Europe de libertés dont ils n'ont jamais bénéficié dans leurs pays d'origine.

29. « Nombre de moyens par lesquels un État essaie d'augmenter sa sécurité diminuent la sécurité des autres », telle est la définition, du dilemme de sécurité, suggérée par Robert Jervis, « Cooperation Under the Security Dilemma », *World Politics*, vol. 30, n° 2, January 1978, p. 169.

---

## RÉSUMÉS

Le présent article analyse la problématique de sécurité en Méditerranée dans le contexte du printemps arabe en se focalisant sur ses conséquences sur la sécurité régionale. Après avoir analysé les préférences européennes donnant la primauté à la sécurité/stabilité sur la démocratie, torpillant ainsi les valeurs que l'Europe est censée promouvoir, l'article suggère une piste de réflexion quant à l'impact du printemps arabe en proposant deux scénarios. Le premier est celui d'une *panne* des transitions démocratiques arabes ce qui revigorera la stabilité autoritaire, préférée par l'Europe. Le second est celui d'un progrès dans ces processus de transition vers la démocratie ce qui induira une révision de fond en comble de certaines questions de sécurité (prolifération, migration – sécurisée...) en Méditerranée et par conséquent une redéfinition des dispositifs européens de coopération. L'article conclut que ce second scénario met la Méditerranée à l'épreuve de la paix démocratique, représentant une opportunité historique pour l'Europe afin de refonder le modèle relationnel euro-méditerranéen.

The present article analyses the problematic of security in the Mediterranean in the context of Arab Spring focusing on its consequences on the regional security. Having examined the European preferences giving the primacy to the security/stability on democracy, torpedoing the values that Europe is supposed to promote, the article suggests a reflection concerning the impact of the Arab Spring proposing two scenarios. The first one is that of a *breakdown* of the Arab transition processes which will revitalize the authoritarian stability, preferred by Europe. The second one is that of the progress in transition processes towards democracy which will imply a revision of some security questions (proliferation, -securitized- migration...) in the Mediterranean and consequently a revision of the European cooperation frameworks from top to bottom. It concludes that the Arab Spring puts Mediterranean to the test of the democratic peace, representing a historic opportunity for Europe to rebuild the Euro-Mediterranean relational pattern.

## INDEX

**Keywords** : Arab spring, democracy, Europe, Mediterranean, Security policy

**Mots-clés** : printemps arabe, Méditerranée, Europe, sécurité, démocratie

## AUTEUR

### ABDENNOUR BENANTAR

Abdenmour Benantar est maître de conférences à l'Université Paris VIII. Travaillant essentiellement sur les questions de sécurité en Méditerranée, il est l'auteur de nombreux travaux dont « La dimension méditerranéenne de la sécurité algérienne » (2005 - *en arabe*), « Contribution de l'OTAN à l'établissement de la confiance et de la sécurité au Maghreb » (Collège de défense de l'OTAN, 2010). Il a dirigé deux ouvrages collectifs : *Les États-Unis et le Maghreb* (Alger, CREAD, 2007) et *Europe et Maghreb* (Alger, CREAD, 2010). abenantar@univ-paris8.fr